

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 28 (1966)
Heft: 11

Artikel: Les Communautés suisse d'utilisation de matériels agricoles s'affilient à l'Association suisse de propriétaires de tracteurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Communautés suisses d'utilisation de matériels agricoles s'affilient à l'Association suisse de propriétaires de tracteurs

La commission de gestion des Communautés d'utilisation de matériels agricoles fondées en Suisse s'est réunie dernièrement à Olten sous la présidence de M. Fritz Gerber-Häberli, agriculteur à Schüpfen (BE). Des représentants de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, de l'Association suisse pour l'encouragement du conseil d'exploitation en agriculture et des Services consultatifs agricoles cantonaux avaient été invités à participer à cette réunion. Ainsi que l'a montré l'aperçu rétrospectif du président Gerber, l'emploi collectif de machines dans le cadre de semblables communautés, en vue d'abaisser les frais, a rapidement joui d'une grande faveur dans les régions du Plateau suisse. C'est ainsi qu'il y a actuellement dans notre pays déjà 48 Communautés d'utilisation de machines, comptant 850 membres. De telles institutions se trouvent dans les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, Argovie, Thurgovie et Fribourg. Etant donné que la création de Communautés d'utilisation de machines intéresse vivement les jeunes, on est en droit de s'attendre à qu'il en apparaisse encore passablement de nouvelles dans l'avenir immédiat.

Les présidents et gérants de Communautés d'utilisation de machines qui participaient à la réunion d'Olten décidèrent à l'unanimité de renoncer à grouper leurs institutions en une association et à rechercher plutôt à se rattacher à l'Association suisse de propriétaires de tracteurs (ASPT). Ainsi que ce fut déjà le cas avec les propriétaires de moissonneuses-batteuses, les représentants des Communautés d'utilisation de machines forment désormais la Commission technique III de l'ASPT, laquelle a pour tâche de sauvegarder les intérêts desdites institutions sur le plan suisse. Jusqu'à maintenant, cette commission compte cinq représentants provenant de différents cantons. Deux sièges au moins sont réservés pour la Suisse romande.

La commission de gestion des Communautés d'utilisation de machines approuva ensuite le projet concernant les futurs statuts, élaboré par M. Hebeisen, gérant, à Worb (BE), ainsi que celui du règlement de service. Les deux devront servir de modèles lors de la fondation de nouvelles Communautés d'utilisation de machines. Puis une discussion approfondie s'engaga à propos des difficultés de début éventuellement rencontrées par quelques-unes de ces institutions. Lors de la fondation, il s'agit avant tout de trouver les personnes possédant les qualités d'initiative voulues leur permettant d'assumer la direction d'une telle collectivité. Pour couvrir ses frais, la Communauté d'utilisation de machines perçoit une modique taxe d'intermédiaire. La surabondance de matériels, ou, au contraire, l'absence de types de machines déterminés, jouent également un certain rôle. L'esprit de collaboration et la confiance dans les destinées des Communautés d'utilisation de machines sont les deux éléments essentiels pour assurer la réussite de ces institutions.

tion de machines qui furent constatés au cours de la réunion d'Olten font bien augurer de l'avenir. On peut être assuré que ce mode d'utilisation collective des matériels agricoles jouira avec le temps d'une faveur toujours plus grande dans toutes les régions où la pénurie de main-d'œuvre se fait sentir avec une acuité particulière. Le gros avantage présenté par ce système est qu'il évite la mécanisation et motorisation excessive des exploitations.

La décision qu'ont pris à l'unanimité les présidents et gérants des Communautés suisses d'utilisation de machines de s'affilier à l'Association suisse de propriétaires de tracteurs nous réjouit fort. Elle prouve aussi la confiance qu'ils placent dans l'ASPT. Il va sans dire que cette décision doit être encore entérinée par l'assemblée des délégués qui se tiendra le 17 septembre 1966 à Sion. Relevons qu'une attitude tout à fait positive avait déjà été adoptée à cet égard lors de la dernière assemblée des délégués. C'est assurément un bien que les forces vives de l'agriculture se groupent par secteurs au lieu de s'organiser en formant de nouvelles associations à but spécial. Il est également indiqué que l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, fondée il y a plus de 40 ans, marche avec son temps et assume aussi la défense des intérêts des détenteurs de machines et instruments de travail portés ou tractés.

Au printemps 1966 a paru le no supplémentaire 2a/66 sous forme de

Catalogue 1966

des véhicules à moteur agricoles et

Liste 1966

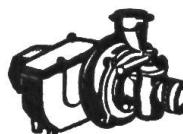
des installations et matériels agricoles actuellement vendus sur le marché suisse.

En plus:

- Définitions et normes
- Caractéristiques de 119 tracteurs
 - 29 véh. de traction combinés
 - 12 véh. de tract. tous-terrains
 - 63 tracteurs à 2 roues, motofaucheuses et motoculteurs

Ce numéro suppl. de 168 pages peut être obtenu en versant la somme de Fr. 4.50 au compte de chèques postaux 80 - 32608 (Zurich) de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs à 5200 Brougg AG.

Si vous avez l'intention d'acheter une pompe en 1966 . . . alors pensez à une APOLLO



qui est la première pompe amovible pour tracteurs agréée par la Société allemande d'agriculture (DLG)!

Il y a longtemps que les pompes APOLLO ont fait leurs preuves en Suisse.

Elles sont très avantageuses, grâce à leur fabrication en série, et s'adaptent à toute prise de force de tracteur ou moteur.

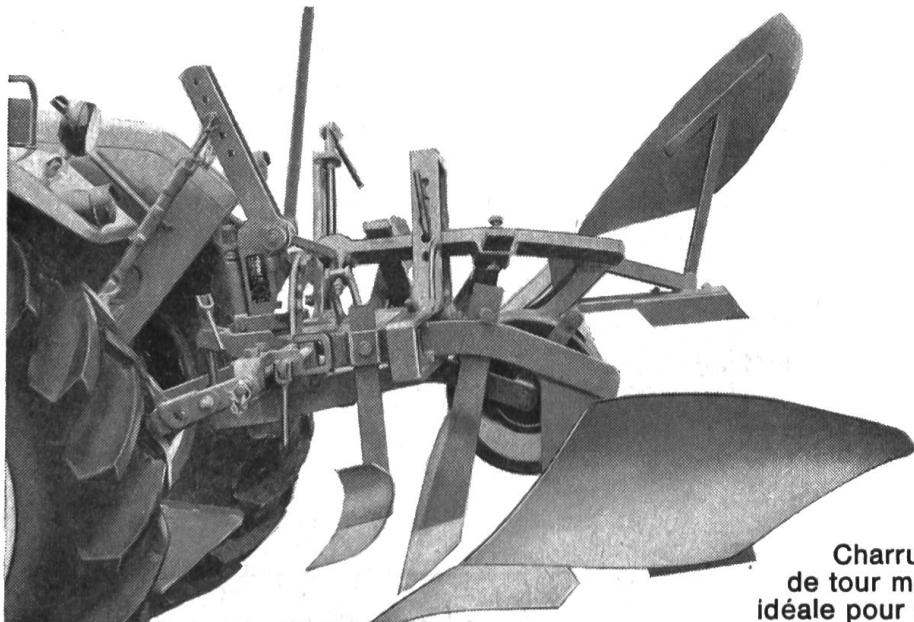
On peut les utiliser notamment pour les nettoyages, les pulvérisations, le blanchiment des murs, le pompage du purin, l'arrosage, le graissage, et aussi comme pompes à air.

Des postes de service se trouvent dans toute la Suisse.

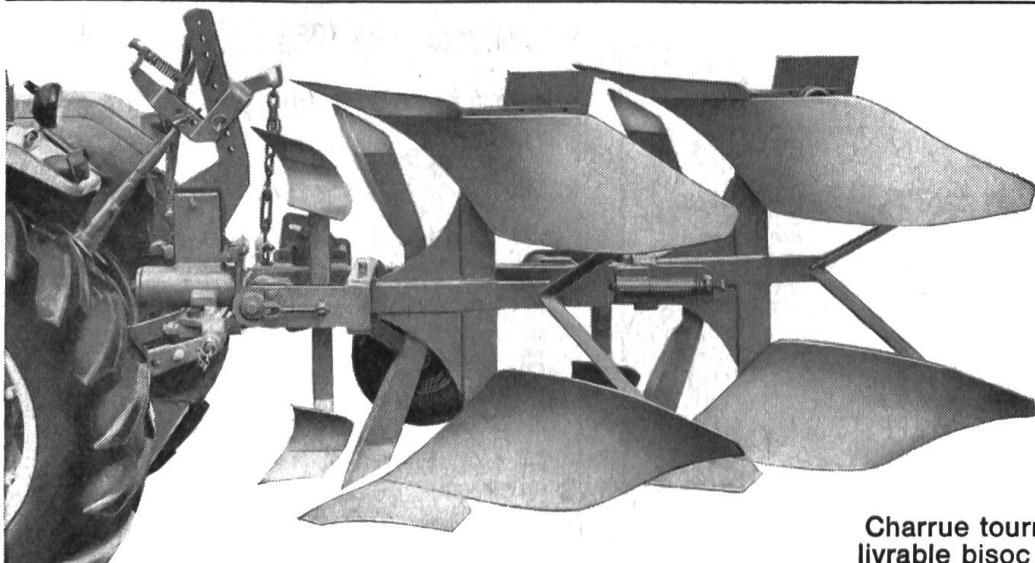
Renseignez-vous directement auprès de la fabrique aujourd'hui même!

**Machines agricoles et industrielles,
FL 9494 Schaan, Reberastrasse 716
Téléphone (075) 2 35 14**

rival c'est l'idéal | Prix avantageux
Sécurité absolue et puissance
de travail élevée! | Partout prête
à l'emploi! | Manipulation très
aisée! | Construction robuste!



Charrue reversible à 1/4
de tour monosoc. La charrue
idéale pour chaque entreprise.



Charrue tourne-oreille
livrable bisoc et trisoc.

menzi rival

Harry Menzi fabrique de charrues 8306 Baltenswil-Brüttisellen tél. 051.93 51 23